

Projet de loi de finances pour 2026

Les principales avancées obtenues par le groupe socialiste, écologiste et républicain :

Recettes fiscales :

- Reconduction pour un an de la contribution différentielle sur les hauts revenus, même si sa pérennisation aurait été opportune.
- Indexation sur l'inflation des revenus de la première tranche d'imposition, même si nous militions pour l'indexation des trois premières tranches.

Collectivités :

- Hausse de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance pour mieux financer les SDIS.
- Annulation du financement des régions par la DGF. Les régions conserveront une part de TVA, ce qui est une bonne nouvelle.
- Stabilité de la DC RTP (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle) des régions.
- Augmentation de la dotation « élus locaux ».
- Compensation des pertes de taxe d'aménagement enregistrées par les départements et par les CAUE.
- Abondement du fonds de sauvegarde des départements et suppression de la fusion des dotations territoriales proposées par le gouvernement, qui aurait fragilisé les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Adoption des crédits nécessaires au maintien des tiers-lieux sur nos territoires et de la politique d'inclusion numérique.
- Mobilisation des fonds nécessaires permettant à La Poste de maintenir ses 17 000 points de contact accessibles dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire.

Outre-mer :

- Exonération de TVA sur les produits de première nécessité en outre-mer.
- Hausse du forfait charges des APL, indispensable face au coût de la vie de nos concitoyens ultramarins.
- Maintien pour 2026 de la subvention de 30 millions d'euros à la collectivité territoriale de Guyane.

Transition écologique :

- Rétablissement du fonds territorial climat et la création d'un fonds de lutte contre l'érosion côtière et le risque de submersion marine.
- Augmentation des fonds destinés à l'électrification des collectivités rurales.

Energie :

- Facilitation du versement du chèque-énergie aux ménages les plus précaires.

Agriculture :

- Abondement du Fonds haie à hauteur de 110 M€ conformément aux engagements reniés du Gouvernement.
- Hausse de 20M€ de la participation de l'État pour accompagner la filière avicole en matière de vaccination contre l'influenza aviaire.
- Amélioration des moyens pour le régime spécifique d'approvisionnement (RSA) qui vise à limiter le coût du fret pour l'alimentation animale dans nos territoires d'outre-mer.

Travail et de l'Emploi :

- Maintien des financements des missions locales, alors que le gouvernement prévoyait d'en réduire les fonds, sans tenir compte de l'accroissement des besoins d'accompagnement des jeunes sur nos territoires.
- Crédit à la création d'entreprise pour les femmes en pré ou post-maternité et de leurs nourrissons sans solution de logement ou d'hébergement.